



Derapage dans un centre hospitalier

Par **padbol**, le **04/09/2018** à **23:34**

Bonjour

Depuis tutelle en 2016 gros désordre non stop
est ce que au regard de la médecine mon corps leur appartient
sur ma dernière hospitalisation le chef médecin m'adresse par mail le compte rendu et elle
adresse ce courrier a différents médecin que je ne connais pas que je n'ais jamais vu ?
serait ce légal ?

Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **26/09/2018** à **21:52**

Bonjour

Vous pensez à une tutelle mise en place par une conspiration ?.

Par **citoyenalpha**, le **10/10/2018** à **04:13**

Bonjour

je vous invite à en parler à votre tuteur... Les médecins sont astreints au secret professionnel
mais ce secret peut être partagé notamment avec les professionnels de santé prenant soin de
la personne.

Par **padbol**, le **24/10/2018** à **18:28**

bien,

je me suis mal exprimée- est ce que serait ce LEGALE qu'un medecin ne connaissant pas peut s'approprier un dossier medical et le permuter dans un autre ets de sante sans que je sois prévenue je peux tres bien m'y opposer ? je suis majeur 57ans ? est ce que ce medecin peut redistribuer des donnees médicales a dautres personnes prestataires ect

Par **jodelariege**, le **24/10/2018** à **20:14**

bonsoir ; il me semble que l'on tourne en rond car vous avez sensiblement posé la même question le 18/05/2018....

un forum de conseils médicaux ne serait il pas plus approprié?

Par **citoyenalpha**, le **24/10/2018** à **21:51**

Bonjour

[citation] Les médecins sont astreints au secret professionnel **mais ce secret peut être partagé notamment avec les professionnels de santé prenant soin de la personne** .[/citation]

Par **padbol**, le **25/10/2018** à **22:09**

Bonjour

la citation est une chose la realite en est une autre

je demande si un medecin a le droit de permuter un dossier du departement 75 AU 69 elle fait ce qu'elle veut - et si je ne veux pas - ce medecin a scenarise son film ce qui se passe en ce moment les professionnels de sante se partagent leur travail - et j'habite dans un petit village ors je refuse de vivre dans cette ville - la tutelle gagne du terrain en faisant n'importe quoi ?

Par **citoyenalpha**, le **27/10/2018** à **01:13**

Bonjour

je vous invite à vous rapprocher de votre tuteur/tutrice.

Cordialement

Par **padbol**, le **26/11/2018** à **23:25**

oui mais la tutrice a son devoir a partir d'un mandat de faire ce qu'il lui appartient de faire

bilan je ne sais plus rien depuis 2014 - 4 ans de privation argent courriers famille perso. bien sur à l'étranger j'ai une maison ect ect

je vis avec 3 petits km avec mes 3 petits euros par repas depuis 2016 à 57ans ?